

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

VITICULTURE n° 11 du 16 juin 2020



STADES VEGETATIFS

Malgré le maintien d'un temps plutôt frais, les stades progressent dans une majorité de parcelles. Les baies atteignent le plus souvent taille de pois et dans les secteurs les plus précoces, la fermeture de la grappe est proche. En situations tardives, l'écart est marqué et les stades oscillent entre fin floraison-nouaison et baies de 2-3 mm.

Vignoble	Stades Moyens	Stades Mini	Stades Maxi
Saône-et-Loire	Taille de plomb	Nouaison - baies 2-3mm	Baies taille de pois
Côte d'Or	Taille de pois	Baie taille de plomb	Début fermeture
Yonne	Taille de pois	Baies 2-3 mm	Début fermeture
Nièvre	Taille de pois	Taille de plomb	Début fermeture
Franche-Comté	Taille de pois	Baies 2-3 mm	Baies taille de pois

Désormais 2020 se trouve très proche des millésimes 2011, 2017 et 2018.

PHYSIOLOGIE

Des phénomènes de coulure et millerandage sont observés dans certaines parcelles. Ils restent moins marqués à l'échelle des vignobles du Jura, l'Yonne et de la Nièvre au niveau du réseau BSV. Ils sont parfois plus significatifs en Côte d'Or. Les situations les plus concernées correspondent à des parcelles à forte expression de viroses ou bien ayant soit une vigueur très faible ou au contraire très importante.

ACCIDENT CLIMATIQUE

Dans plusieurs secteurs très localisés, des impacts probablement de grêle ont été observés sur baies dans le vignoble de l'Yonne la semaine dernière.

MILDIU

Situation : 231 comptages ont été réalisés hier sur le réseau BSV et aucune évolution marquée n'est observée depuis la semaine dernière.

Les contaminations issues des pluies de début juin arrivent tout juste à leur terme. **A ce jour**, sur le réseau BSV, que ce soit en parcelles traitées ou en témoins non traités, aucun nouveau symptôme n'a été observé à l'exception de rares taches signalées dans le Jura, dans l'Yonne et dans un TNT de Saône et Loire (Romanèche).

Hors réseau, la situation est comparable.

Avec les différents épisodes pluvieux que la région a subit depuis début juin, des taches sont susceptibles d'apparaître tout au long de la semaine.

Analyse de Risque : partout, les grappes sont encore dans leur phase de forte sensibilité à la maladie. Néanmoins, l'absence de symptômes au vignoble permet de maintenir un niveau de risque faible.

L'enchaînement d'épisodes pluvieux localement très significatifs pourrait faire évoluer la situation si des symptômes venaient à apparaître. Un état des lieux régulier des parcelles doit être envisagé.



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2020-03/2020-194_mars.pdf



Pluies du 9 juin au 15 juin :

Sur cette période, les différents épisodes pluvieux ont apporté des cumuls très variables qui vont de 15 à 50 mm en Côte d'Or, 36 à 60 mm en Saône et Loire, 25 à 35 mm dans le Jura, 8 à 31 mm dans l'Yonne et 5 à 7 mm dans la Nièvre.

Prévisions du 16 au 21 juin :

un nouveau passage pluvieux marqué est annoncé pour ce milieu de semaine. Le temps devrait ensuite peu à peu devenir moins humide.

Les températures ne devraient pas dépasser les 20-22°C au moins jusqu'à la fin de la semaine.

Une progression devrait ensuite avoir lieu pour atteindre des niveaux de saison.

OÏDIUM

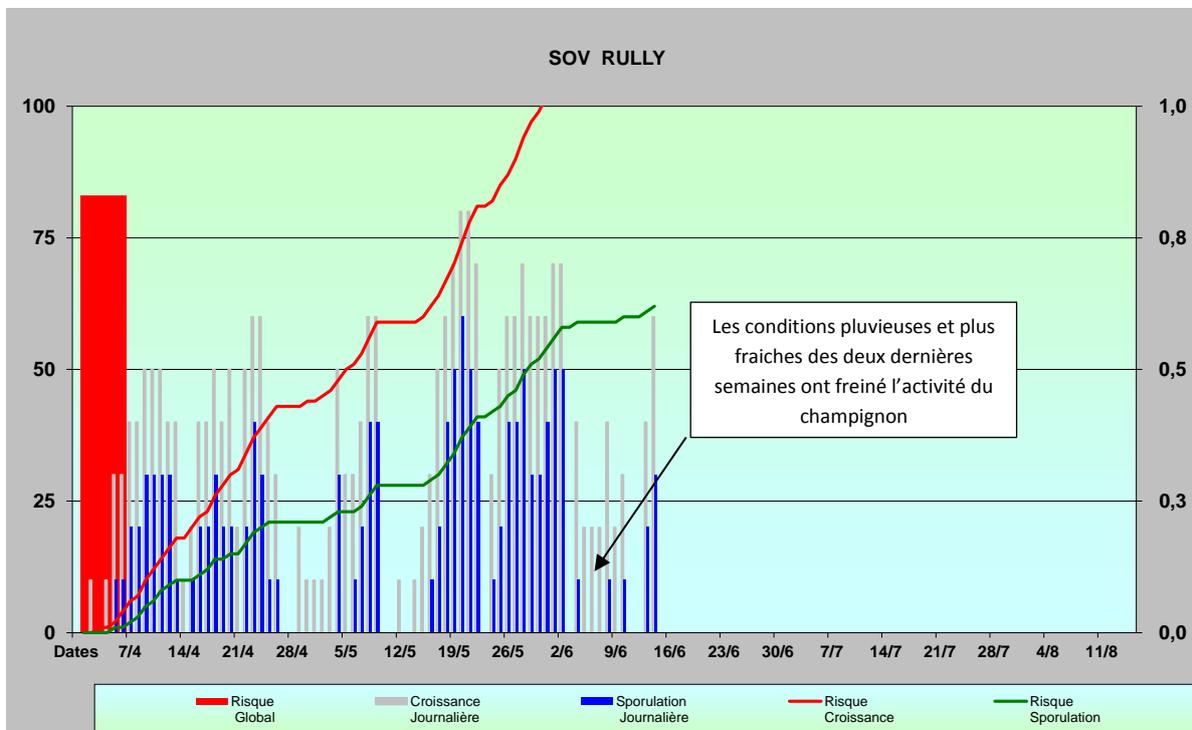
Situation :

Les comptages se concentrent désormais sur les grappes.

Sur le réseau BFC, 169 observations sur grappes ont été réalisées hier en parcelles traitées. Dans 97% des cas, la maladie est absente. Les situations où elle est détectée correspondent majoritairement à des parcelles de Chardonnay à historique située en Côte d'Or et Saône et Loire. Dans ces cas, la fréquence de grappes touchées est comprise entre 1 et 10%. Très ponctuellement, l'attaque est plus significative (44% dans une parcelle à Vincelles dans le Jura concernée depuis le début de campagne).

Sur le réseau TNT du BSV (21 parcelles), la maladie est détectée sur grappes dans 24% des cas à des fréquences faibles (max 3%). Hors réseau, la progression continue pour deux témoins, un en Côte d'Or qui atteint désormais 30% de grappes touchées, et un dans le Jura avec 32% de grappes touchées.

Analyse de Risque : la vigne est encore dans sa période de forte sensibilité. Les conditions pluvieuses de la semaine dernière ont été moins favorables au champignon. Cependant, la situation progresse légèrement. Le **risque peut être qualifié de faible à modéré.**



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2020-03/2020-194_mars.pdf

BLACK-ROT

Situation : 218 observations ont été effectuées sur le réseau BSV, la maladie a été observée sur feuilles dans 14 parcelles dont 2 TNT (1 dans la Nièvre et 1 dans le Jura). A l'exception d'une parcelle présentant 13% de ceps touchés (intensité faible) à La Chapelle de Guinchay, la situation demeure toujours très saine. Bien que la présence de Black-rot apparaisse limitée, la maladie est signalée plus fréquemment dans le Mâconnais et le Beaujolais.

Analyse de Risque : les pluies annoncées cette semaine pourraient provoquer des contaminations à un stade de grande sensibilité des grappes.

VERS DE GRAPPE

Situation :

Les tout premiers papillons de Cochylys et Eudémis 2^e génération ont été capturés récemment.

COCHENILLES

Dans les quelques parcelles concernées par ces ravageurs, les essaimages ont débuté depuis plusieurs semaines pour la Cochenille bohémienne. Ce qui n'est pas le cas pour la Cochenille du Cornouiller et la Cochenille floconneuse. Les attaques restent très parcellaires et nécessitent une observation. En Saône-et-Loire, l'essaimage de la cochenille floconneuse a débuté la semaine dernière.



Cochenilles floconneuses



Larve de cochenille bohémienne



Cochenilles du cornouiller

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Les éclosions ont été particulièrement étalées cette année et elles sont toujours en cours. Les stades larvaires vont actuellement de L1 à L3.

L'arrêté préfectoral organisant la lutte contre la Flavescence Dorée en BFC est disponible au lien suivant : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/prefectoral-no2020-10-DRAAF-BFC-du>

Zones concernées par la lutte obligatoire, Vignes mères de greffons/porte-greffes et Pépinières : le message réglementaire n°2 précisant les plages de traitement, le nombre d'interventions et les zonages concernés par département est consultable au lien suivant, ainsi que le message réglementaire concernant le deuxième traitement en viticulture biologique concernant le secteur en 2-1 de Buvilly-Pupillin :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Messages-reglementaires-2020-lutte>

Prochain BSV : mardi 23 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône-et-Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Phytoservice, Domaine Laroche, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité** ».

Avec la participation financière de :